Eco-Vie
la revue

Belgique - België
P.P. 7700
MOUSCRON
5 / 1055
P 50 1345

http://www.eco-vie.be/

270

Janvier - Février 201

Prix de vente hors adhésion
1€

Meilleurs voeux !

Tant qu'un seul enfant naît, dépourvu de ce qui lui revient légitimement en tant qu'être vivant, il y a spoliation, usurpation, car les biens venus de la terre qui sont encore abondants, sont dédiés à tous les êtres vivants qu'elle héberge et non à ceux qui, par le pouvoir politique, la loi du marché, les finances ou les armes, s'en attribuent la légitimité.

Pierre Rahbi.

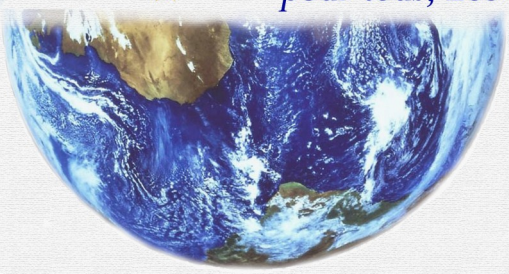

Depuis ce petit espace qu'il nous reste où l'aspiration personnelle au bien-vivre rencontre la nécessité universelle de lutter pour tous, Eco-Vie vous souhaite une joyeuse humanité 2013 !

Eco-Vie, 34, rue de l'Oratoire, 7700 Mouscron
Téléphone: 00 32 (0)56 33 72 13
Mail: eco-vie@skynet.be
Site Internet: http://www.eco-vie.be

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

ECO-VIE
est une association à vocation écologique, reconnue en Education Permanente et membre d'Inter-Environnement Wallonie, de la Maison des Associations de Tourcoing, du CRIE de Mouscron, de la Coalition Climat, de Nucléaire STOP !, du réseau Idée ainsi que du Contrat rivière Escaut-Lys, d'Escaut Sans Frontière et du Collectif Lys-Deûle Environnement

Dans ce numéro :

Indignation	Pp. 2 & 7	DAR, « c'est bon pour vous »	P 10
Billet d'humeur	Pp 3, 4 & 5	Brèves de Tam-Tam	Pp 14, 15 & 22
Réfugiés climatiques ?	Pp 5, 6 & 7	Grisou	P 18

Editrice responsable : Sylvia Vannesche, rue de l'Oratoire 34, 7700 Mouscron Tél : 00 32 (0)56 33.72.13

Tam-Tam s'indigne

Et vous qu'en pensez-vous?

Notre ami de Tam-Tam nous a fait parvenir ce texte polémique, que nous reproduisons avec plaisir.
N'hésitez pas à nous faire part de vos réactions et réflexions sur le sujet...

Stephane Hessel a écrit « Indignez vous ». Mais il l'a écrit, ECRIT ! Beaucoup d'entre nous (même parmi les lecteurs d'Eco-vie) s'indignent mais… motus, le gardent pour eux.

Tam-Tam s'indigne, pire, pousse son coup de gueule. Contre qui, contre quoi ? Contre les « on » qui ont attribué le Prix de la Paix, excusez du peu, à un truc, une Union Européenne même pas un être humain, une organisation ou un pays. Une Europe économique, une Europa, chère à Hitler, qui ne le méritait certes pas. N'a-t-elle pas autorisé, sinon cautionné dix ans d'une guerre, illégale, ignoble, inutile… Oui, la Belgique (500 millions d'€, 635 soldats, 6 chasseurs/bombardiers F-16 impliqués) et d'autres pays de cette Europe, de la Paix, ont fait, se sont exercés, ont joué à la guerre en Afghanistan. Il est vrai que ce pays, classé 175ème sur les 177 pays de l'indice du développement humain de l'ONU, constitue un beau champ de manœuvres, loin de nos yeux et de ceux des euro-fonctionnaires pléthoriques.

700 enfants et entre 50 et 70 femmes y meurent chaque jour, faute de services de soins de santé. Le taux de mortalité des mères et des enfants y est très élevé. Entre 1600 et 1900 femmes sur 100.000 y meurent en couches. L'espérance de vie est inférieure à 45 ans et le taux de chômage atteint 40 %. Selon un sondage récent de l'UNIFEM, 65 % des 50.000 veuves de Kaboul voient le suicide comme la seule issue pour s'échapper de la misère noire où elles se trouvent. Le même sondage prouve que la majorité des femmes afghanes sont victimes de violences psychologiques et sexuelles -devenues armes de guerre un peu partout.

Depuis l'occupation américaine, la surveillance religieuse y a installé un Ministère du… Vice et de la Vertu qui condamne les femmes à de lourdes peines pour adultère ou pour avoir été violées.

(Suite page 7)

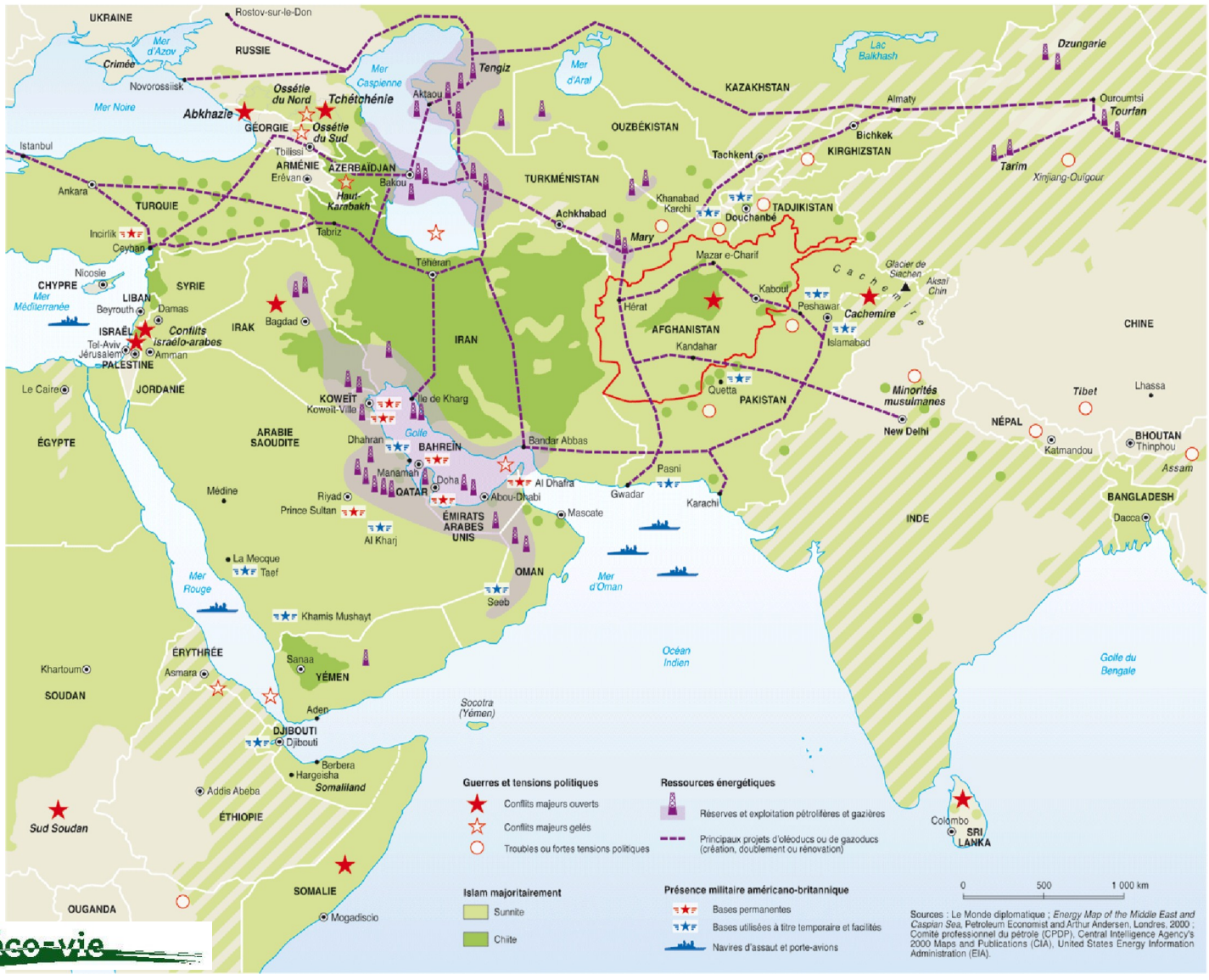

C'est parfois un peu agaçant tout ça (billet d'humeur)

Super Dupont et nos responsables

Quand j'étais jeune (oui, je sais, ça ne remonte pas à hier matin), je lisais avec délectation les aventures de Super Dupont. Un héros fort ironiquement mis en planches par Gotlib (et bien d'autres ensuite). Les BD forment la jeunesse… : je me souviens très bien de ces quelques cases où Super Dupont avait à sa façon résolu un problème déjà fort *agaçant*. Il fumait 3 paquets de cigarettes par jour (afin que les taxes continuent de remplir les caisses de l'Etat) mais ne les allumait pas (afin de se conformer aux campagnes sanitaires du même Etat).

J'ai parfois l'impression que la Commission européenne -et de façon générale nos « responsables »- sont des fanatiques de Gotlib et de Super Dupont et que, le soir venu, toutes et tous, ils s'amusent beaucoup de voir nos courses folles de citoyens consciencieux tâchant de répondre à leurs injonctions contradictoires.

Les 4 Rois à Comines

Prenons l'exemple des 4 Rois à Comines. L'histoire, qui dure depuis de nombreuses années à présent (depuis juillet 1994, pour être précis), est trop longue pour vous être racontée ici en détail (mais notre vice-président, Philippe Mouton, qui suit le dossier depuis ses débuts pourra vous en parler pendant des jours, si vous voulez en savoir plus). Après de multiples rebondissements, voilà que cette zone est, depuis la fin de l'année passée, définitivement affectée à un zoning. Une décision du Ministre de l'Environnement de la Région wallonne, celui qui a aussi en charge la « mobilité » et l'« aménagement du territoire ». Je ne vais pas vous faire le détail de l'affaire (vous pouvez lire l'entièreté du texte de loi y relatif ici : http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/api2.pl?lg=fr&pd=2012-11-05&numac=2012027158).

Mais, il est assez facile de se rendre compte que cette décision est très inspirée de celle des dirigeants que respectait tant notre Super Dupont.

Ministre de l'environnement ? Les études relèvent que *« l'inscription d'une zone économique sur le site des Quatre Rois engendrera une perte importante du patrimoine paysager ainsi qu'un effet de mitage et d'hétérogénéité »* et que « *« le projet affectera la presque totalité des éléments constituants le maillage écologique du site des Quatre Rois »*. Ministre de la Mobilité ? Les mêmes études préalables soulignent que « *le site présente un profil d'accessibilité monomodale qui exclut d'autres possibilités de transport que par route* ». S'ajoute à ceci la perte définitive de terres agricoles extrêmement précieuses…

Tout ça au nom de quoi ? D'un développement économique… basé sur des considérations qui sentent bon (enfin : façon de parler) la fin du 19ème… alors que le Gouvernement du même Ministre dit haut et fort « *s'investir pleinement dans la logique d'une société bas carbone* » (http://henry.wallonie.be/en-direct-de-doha-la-wallonie-rejoint-le-climate-group).

Je n'en veux pas particulièrement aux *personnes* qui endossent ces costumes ministériels qui, les transformant en « responsables », les conduisent à prendre des décisions complètement irresponsables.

Les pauvres, me dis-je.

Dans la même veine, mais ailleurs (quoique…)

L'Union européenne aime à se présenter comme le fer de lance de la lutte mondiale contre le réchauffement climatique.

D'une part, on annonce des « paquets énergie-climat » qui vont nous révolutionner l'avenir et qu'on va voir ce que va voir.

Ca, c'est pour la main droite, qui semble ignorer complètement ce que fait la gauche. Car, d'autre part, la même Union européenne finance l'amélioration du réseau routier par l'intermédiaire du Fonds de cohésion, du Fonds européen de développement régional, de la Banque européenne d'investissement et des réseaux transeuropéens (RTE-T). L'Union « *vise à construire un réseau de transport facilitant le flux de marchandises et de voyageurs entre les différents pays de l'UE. Il est prévu que le réseau transeuropéen de transport englobe 90 000 km d'autoroutes et de routes de bonne qualité d'ici 2020* » (http://ec.europa.eu/transport/road_safety/topics/infrastructure/index_fr.htm).

Allez comprendre…

→

Agaçant, non?

Tant qu'on y est, je tâche de vous faire un petit résumé des aventures d'IEW (et du panel d'ONG qui l'accompagnait), parti en guerre pour le respect de la législation en matière de « documentation promotionnelle » (c'est comme ça qu'on appelle la publicité en novlangue -http://fr.wikipedia.org/wiki/Novlangue- européenne) relative à nos belles automobiles (http://www.iewonline.be/spip.php?article5114).

La directive européenne 1999/94/CE réglemente l'affichage clair et lisible de la consommation de carburant et des émissions de CO2 des voitures neuves (sur tous les supports publicitaires).

Après diverses négociations infructueuses avec le secteur automobile (représenté par la FEBIAC -http://www.febiac.be/public/home.aspx?lang=FR -on les adore ceux-là !) et les autorités publiques, une plainte pour non-respect du droit communautaire a été déposée en juin 2008

La procédure s'est récemment achevée...

En voici quelques étapes.

- Alors que la Directive précitée est extrêmement précise quant à la présence, la visibilité et la lisibilité, sur le matériel promotionnel, de la consommation officielle de carburant et des émissions spécifiques officielles de CO2, des infractions étaient constatées un peu partout en Europe (de l'absence pure et simple de toute indication à des consommations et émissions mentionnées en caractères de 6 mm de haut sur une affiche de 36 m², etc.).
- Une campagne internationale a été mise sur pied (« Affichez le CO2 », avec Inter-Environnement Wallonie, Bond Beter Leefmilieu Vlaanderen, Greenpeace Belgium, Friends of the Earth Europe, Friends of the Earth Vlaanderen & Brussel), qui a débouché sur une série d'actions, de débats parlementaires et de plaintes (dont plusieurs centaines auprès du SPF Economie belge).
- Une plainte a finalement été déposée auprès la Direction Générale (DG) Environnement de la Commission.

Sur cette base, et à partir des informations supplémentaires envoyées par les autorités belges, le 14 avril 2009, la Commission adressait une mise en demeure à la Belgique.

- Aucune mesure structurelle ne fut effectivement mise en place par notre pays.
- Et pourtant : le 18 novembre 2009, la DG Environnement de la Commission informait les plaignants de sa volonté de classer la plainte, notamment sur base de la « volonté manifestée par la Belgique de modifier l'arrêté royal transposant en droit belge la directive 1999/94/CE ».
- IEW adressa trois réponses très longuement argumentées à ce courrier, pour le moins curieux. IEW signalait notamment que le projet de révision de l'arrêté royal constituait en réalité... un recul par rapport au texte initial !
- Réponse ? Le 10 juillet 2012, la DG Climat de la Commission annonçait sa volonté de… classer la plainte, arguant d'apaisements reçus suite aux contacts avec les autorités belges.
- Nouvelle réaction d'IEW : un courrier est envoyé le 06 août 2012 à la DG Climat.

Divers arguments y sont développés ; en voici 3 :

1. Une étude réalisée par le Dr Pierre Ozer et présentée par celui-ci à la Chambre le 10 mars 2010 permet de conclure que :

1.1. le Jury d'éthique publicitaire (JEP, organe d'auto-régulation du secteur) reconnaissait que, sur les 203 plaintes déposées en janvier 2010, 100 % ne respectaient pas la loi belge ;

1.2. plus de 90% des publicités dont l'annonceur était un constructeur ne respectaient pas le « code Febiac » ;

2. la Direction générale du Contrôle et de la Médiation (DGCM) du SPF Economie a, par un courrier du 02 février 2010, manifesté son intention de ne pas poursuivre les annonceurs dont les publicités avaient fait l'objet d'un dépôt de plaintes alors même que le site du SPF Economie invite les citoyens à déposer plainte s'ils observent des publicités ne respectant pas le prescrit légal ;

3. le manque complet d'actions concrètes de la part de l'Etat belge est flagrant : proposition de résolution au Sénat, propositions de loi à la Chambre, projet d'arrêté royal : aucune démarche n'a été menée à son terme.

La seule chose qui ait été effectivement réalisée par la Belgique, c'est d'acter que le secteur automobile a modifié son code de la publicité pour y inclure un article donnant une interprétation minimaliste de la directive. Or ce code n'a aucune existence légale ; son contenu n'est pas contraignant. Il peut être modifié à nouveau (par exemple, par la simple suppression de l'article concerné) sans que l'Etat n'y puisse rien changer.

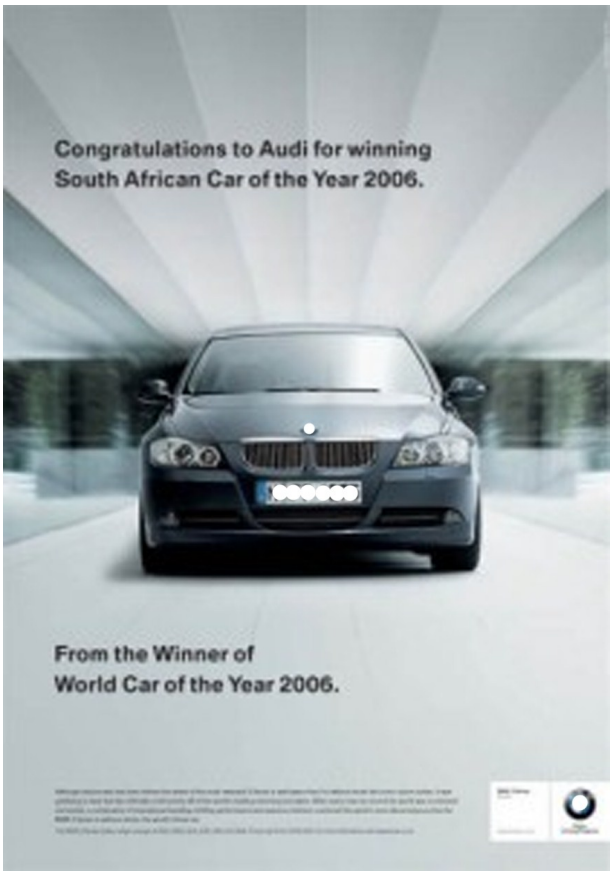

Vous avez de bons yeux ?

- Conclusion de la DG Climat?
Dans un courrier en date du 03 septembre 2012, la DG Climat de la Commission annonce -de manière assez surréaliste- qu'elle confirme sa volonté de classer la plainte : « *La lecture de ce courrier* [du 6 août 2012] *ne nous a pas permis d'identifier de nouveaux éléments susceptibles de contredire l'analyse dont nous vous avions fait part dans notre lettre du 10 juillet 2012 et de prouver une atteinte aux dispositions de la directive* ».

Et, oui : de quoi tomber à la renverse.
Avec humour IEW conclut: « *Nous ne pouvons, à ce stade, que prendre acte de ce courrier tout en marquant notre reconnaissance à la Commission pour son grand savoir-vivre et sa capacité à s'adapter à son interlocuteur qui lui dictent d'user, lorsqu'elle s'adresse à des plaignants belges, du surréalisme le plus pur* ».

Super Dupont, le retour ?
Alors, Super Dupont ? Y'a du boulot, hein ? Te voilà obligé d'acquérir des voitures européennes par milliers (pour préserver l'emploi et le PIB), de te renseigner sur leurs diverses émissions (grâce à ta super-vue tu déchiffreras les minuscules inscriptions au bas des affiches) et, enfin, d'emprunter les 90.000 km d'autoroutes (hyper sécurisées), sans émettre de CO2 (et autres particules fines).
Pour commencer, et afin de te laisser le temps de super-réfléchir, je te propose de construire un entrepôt aux 4 Rois pour y entasser tes véhicules (et, tant qu'à faire, pour y héberger les veaux, vaches, cochons et couvées chassés par le zoning) et d'y faire tracter en rond les voitures par les chevaux (faut user les pneus, pense à l'industrie pneumatique européenne !).

Ensuite, et pour les sorties, tu nous trouveras un petit super-quelque chose, hein ?

JF

Réfugiés climatiques, quel statut? Quelle existence?

D'après un document émanant d'IEV (Institut Emile Vandervelde) et rédigé par Sotieta NGO, novembre 2012 ; le document complet est téléchargeable ici : http://www.iev.be/Etats-de-la-question/Les-refugies-climatiques.aspx

Résumé.

Sotieta Ngo examine les différents statuts de « réfugiés » existants et conclut qu'il faut concevoir un statut spécifique pour les réfugiés climatiques.

Elle souligne cependant que, tout d'abord en raison de la complexité des situations « climatiques » et, ensuite, eu égard, à l'attitude des pays industrialisés à l'égard des ressortissants, l'adoption d'un texte légal et contraignant relève d'abord d'une approche éthique.

Nous ajoutons que seule une lutte politique (au sens noble du terme), et donc basée sur des principes éthiques, pourra contraindre les pays industrialisés à accepter enfin pleinement leur responsabilité écrasante dans le réchauffement climatique et à en assumer les conséquences.

On le sait le bouleversement climatique en cours a des conséquences désastreuses : sécheresse exceptionnelle, amenuisement des réserves d'eau douce, montée du niveau de la mer, tsunamis dévastateurs, ouragans violents, phénomènes naturels supposés exceptionnels mais qui se reproduisent de plus en plus fréquemment, etc.
Des millions de personnes sont ainsi jetées sur les routes pour des raisons liées à ces événements climatiques.
IEV s'interroge sur le statut qu'il convient d'accorder à ces « réfugiés » (1) et ce, dans la mesure où cette question vise à apporter des réponses aux questions suivantes (dont la liste n'est pas exhaustive) : qui sont ces personnes, qui doit les accueillir, quelle protection faut-il leur accorder, comment la communauté internationale doit-elle se préparer, etc. ? Tout ceci en sachant que la problématique concernera 250 millions (certains parlent d'un milliard) de personnes d'ici 2050 et qu'il n'existe pas plus de consensus entre les Etats sur la protection que sur le statut à leur accorder.

Trois types de désastres...

- Il y a tout d'abord les phénomènes extrêmes, tels que les ouragans, les tsunamis, les précipitations diluviennes, les sécheresses exceptionnelles ou les cyclones
- Ensuite la hausse du niveau des mers, qui menace d'ores et déjà des populations entières (celles de l'Alliance des Petits Etats Insulaires, dont Tuvalu est emblématique).
- Enfin, certaines régions seront durablement soumises à de sécheresses ou

à des inondations et à des pertes importantes en matière de fertilité (pour les lecteurs plus curieux, il est possible de consulter les divers scenarii pensés par le GIEC ici (en attendant la publication 5ème rapport en 2013 et 2014) : http://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar4/syr/ar4_syr_fr.pdf (voir aussi notre article sur le niveau des mers page 8)

... pour trois types de migration

(1) On emploie ce terme ici, dans une acception plus large que celle du statut précisément défini par la Convention de Genève.

Réfugiés climatiques, quel statut? Quelle existence?

1. Un premier type de migration concernera le déplacement rapide de certaines populations, probablement pour une durée déterminée, le temps d'échapper à un événement soudain.
Ce genre de situation pose la question de l'accueil d'urgence des réfugiés et de la prise en charge de leurs besoins les plus urgents.
2. La montée du niveau des mers se traduira d'une part par le même genre de migration temporaire que le premier mais, d'autre part, l'immersion complète de certaines terres pourra conduire des populations à un déplacement définitif soit vers une autre région de leur Etat, soit vers un autre Etat. Cette situation est annoncée pour plusieurs Etats tels les iles Tuvalu ou encore les Maldives.
3. Un troisième type de mouvement sera induit par la dégradation progressive des conditions de vie dans certaines régions. Les populations concernées seront amenées à tenter de se réinstaller ailleurs pour assurer leur simple subsistance. Le déplacement de ces migrants pourra être temporaire mais il sera dans la plupart des cas de longue durée.

De façon générale, donc, le réchauffement climatique provoque déjà et continuera de provoquer des migrations volontaires ou forcées, nationales ou internationales, temporaires ou définitives de plus en plus amples.

Ces caractéristiques variées conduiront les Etats à adopter des attitudes assez différenciées par rapport aux réfugiés. Ainsi, on sait (hélas) que certains phénomènes (ouragan dévastateur, tsunami, crue exceptionnelle, séisme) sont unanimement acceptés comme constituant une « contrainte irrésistible ». La communauté internationale et les citoyens se montrent en général solidaires avec les victimes. Mais qu'en est-il d'un départ massif lié à une baisse drastique de la fertilité des sols, par exemple ? C'est que les considérations qui motivent le déplacement sont souvent complexes : elles sont pour une part socio-économiques, mais dans le même temps intimement liées au réchauffement climatique, toutes causes sur quoi peuvent venir se greffer des conflits (pour l'accaparement des dernières ressources, entre autres)… La qualificatif « climatiques » pour ces réfugiés n'est pas toujours acquise, ni facile à attribuer.

Quels sont donc les statuts actuellement en vigueur pour les réfugiés ?

Un réfugié au sens de la convention de Genève de 1951 est une personne qui craint d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques.
Ce statut a été élargi en droit européen par le statut de « protection subsidiaire » accordé en Belgique aux personnes qui craignent un traitement inhumain et dégradant ou qui seraient victimes de violence aveugle dans la cadre d'un conflit armé généralisé.
La protection temporaire consacrée par la Directive 2001/55/CE du 20 juillet 2001 devrait quant à elle s'appliquer en cas d'afflux massif de ressortissants étrangers confrontés à une impossibilité temporaire de retour. Elle n'a à ce jour pas encore fait l'objet d'une application concrète.
Reste encore l'octroi d'un titre de séjour pour des motifs médicaux. Dans ces cas, c'est la gravité de l'état de santé d'une personne et son impossibilité à bénéficier des soins nécessaires dans son pays d'origine qui justifient un accueil, pour ne pas dire une protection, par un autre Etat.

Alors : quel statut pour un réfugié climatique

L'énumération précédente montre qu'il n'existe pas de protection spécifique pour les « réfugiés climatiques » (même si des droits humains fondamentaux tels que le droit à la santé, le droit à l'eau potable, le droit à un habitat, le droit à l'intégrité physique... sont en l'espèce bafoués).
L'analyse montre que l'adaptation des divers statuts existants poserait plus de problèmes qu'elle n'en résoudrait ; notamment dans la mesure où l'ajout de dispositions relatives aux réfugiés climatiques rendrait les textes plus difficilement lisibles et, sans doute, plus restrictifs pour les personnes actuellement protégées en vertu de ces statuts. Ajoutons encore que les évènements climatiques entraînent sou-

Réfugiés climatiques, quel statut? Quelle existence?

vent des migrations dites « internes », autrement dit à l'intérieur d'un même pays ; auquel cas, le droit international ne trouve pas à s'appliquer.

Assez clairement donc (et les études et autres appels en ce sens se multiplient) il reste à créer une forme spécifique de protection internationale.
Mais les travaux, pour l'heure, se heurtent toujours à deux difficultés majeures (et liées) :
- il est extrêmement complexe de prendre en compte la variété de phénomènes naturels relevés et les migrations différentes qu'ils provoquent ;
- le manque de volonté d'aboutir. L'accueil actuellement réservé aux divers demandeurs témoigne des pratiques internationales ; on peut légitimement penser que toute situation qui ne sera pas clairement identifiée comme donnant droit au statut de réfugié climatique sera considérée comme non recevable (car, à moins d'y être contraints par des juridictions nationales ou internationales, les Etats font en effet rarement preuve d'une interprétation souple ou généreuse de la protection internationale qu'ils accordent à des ressortissants étrangers. Or, le nombre de personnes dont la survie est mise en cause par le dérèglement climatique et la multiplicité des situations potentiellement visées offrent en quelque sorte aux Etats autant de -très mauvais- prétextes pour éviter ou refuser l'accueil des réfugiés et pour reporter sans cesse l'adoption d'un quelconque texte).

L'enjeu fondamental est donc de contraindre les Etats industrialisés à accepter leur responsabilité historique (1) dans le réchauffement climatique dont les pays du Sud souffrent essentiellement.
Cette responsabilité, une fois pour toute reconnue, le principe de l'accueil des réfugiés climatiques (quelle que soit la situation qui les contraint à partir et quel que soit l'endroit où ils se rendent) devra être inscrit dans des dispositions légales contraignantes pour tous les pays qui sont la cause majeure de la catastrophe.

Dans ces conditions, il apparaît que le problème est d'abord moral et politique et que les aspects proprement juridiques n'en sont qu'une conséquence.

(1) à eux seuls, les pays industrialisés sont responsables de 78% des émissions de gaz à effet de serre cumulées dans l'atmosphère (le principe au demeurant est déjà retenu par Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et connu sous le nom de « responsabilité commune mais différenciée »)

Tam-Tam s'indigne suite de la page 2

Pourquoi les USA, suivis d'autres pays, dont l'Europe de la Paix, ont-ils envahi ce pays, si lointain, sous prétexte d'« y faire régner la Paix » ? Clairement parce que ce territoire-clé, cette Eurasie, cache de gigantesques réserves de pétrole et de gaz naturel en Mer Caspienne.

Le prétexte des représailles contre Oussama Ben Laden et les tours effondrées du 11 septembre est une blague putride. Cette guerre était prévue et préparée par les USA et le Royaume-Uni dès le mois d'août 2001. Les experts certifient qu'il est totalement impossible de mettre sur pied une opération militaire de cette envergure en moins d'un mois. Les Britanniques, étrange coïncidence, avaient massé dès le mois d'août 2001 24.000 hommes et du matériel lourd pour de gigantesques manœuvres sur la côte d'Oman, il s'agissait de l'opération « Swift ».
La preuve de l'implication de Ben Laden, promise le 2 octobre 2001 par Frank Taylor*, n'a jamais été publiée. Voici ce qu'a écrit Rex Tomb, un des hauts responsables du FBI : « *Dans le cas des attentats de 1998 contre les ambassades américaines, Ben Laden a été formellement accusé et inculpé par un grand jury. Il n'a pas été formellement accusé et inculpé pour son implication dans le 11 septembre parce que le FBI n'a aucune preuve solide pour établir un lien entre Ben Laden et les attentats du 11 septembre* ».

Oeuvrer par la Paix ? Oh, que non ! Depuis plus de 50 ans, les plus puissantes des armes de destruction massive, parfaitement prêtes à l'emploi, sont hébergées, dorlotées même, sur le sol de cette Europe. Aucune armée, d'aucun pays-membre, n'a été démantelée ; mieux, l'Europe tente (vainement) de créer, non pas son armée, mais sa propre « force de frappe »… Doux euphémisme
Ces Veilleurs de Paix contemplent sans sourciller la prospérité de certaines fabriques d'armement, dont notre FN.
Divers pays de cet « Havre de Paix » améliorent, perfectionnent, à grands frais (austérité, connaissent pas) leur armement, surtout nucléaire.
Permettez à Tam-Tam d'offrir au super-pacifiste de service, celui qui reçut en mains propres cette juste récompense, un Waiki. Celui-ci est de Miyamoto Musashi *« Quelle que soit la Voie, le maître stratège n'a pas l'air rapide ».*

*Employé du Département d'Etat américain auteur d'un mystérieux rapport incriminant fort opportunément Ben Laden

La biosurveillance confirme la contamination de l'organisme par divers polluants environnementaux (Communiqué d'IEW)

Inter-Environnement Wallonie demande un renforcement rapide de la législation

Le Secrétaire d'Etat Melchior Wathelet a présenté le 28 novembre 2012 les résultats belges de « **Démocophes** », un projet pilote de biosurveillance au niveau européen. Ces résultats confirment la corrélation entre les comportements de consommation et les niveaux de contamination mesurés dans l'organisme. Pour Inter-Environnement Wallonie, cette démonstration impose l'adoption d'une législation renforcée.

Pour cette étude, 120 enfants belges et leurs mères ont fourni des échantillons d'urine et de cheveux mais aussi répondu à des questions portant sur leurs modes de vie. Les laboratoires ont mesuré les niveaux de contamination de ces échantillons par le mercure, le cadmium, la cotinine, les phtalates, le BPA et le triclosan. Ils ont ensuite rapportés les divers résultats aux habitudes quotidiennes des participants et étudiés les rapports de causes à effets existant (ou non) entre les uns et les autres. Il en ressort une corrélation évidente entre certains comportements et les niveaux de contamination des organismes.

Les personnes qui mangent plus fréquemment du poisson présentent des niveaux de mercure plus élevés. Celles dont le domicile comporte des revêtements de sol en vinyl sont plus contaminées par certains phtalates. Les mamans qui utilisent beaucoup de soins corporels affichent quant à elles des taux plus élevés de triclosan.

Ces résultats se situant en dessous des « valeurs guides européennes », ils ne sont pas considérés comme inquiétants en termes d'impacts sur la santé humaine. Ils n'en restent pas moins préoccupants car, comme l'ont souligné plusieurs intervenants et le Secrétaire d'Etat dans son discours de conclusion, ces valeurs seuils mériteraient d'être revues tout comme devraient être (enfin !) considérées à leur juste importance les problématiques de l'effet cocktail, de l'exposition in utero et des effets à faibles doses des perturbateurs endocriniens.

Pour Inter-Environnement Wallonie, un travail de biomonitoring tel que Démocophes qui permet de mesurer les niveaux de substances chimiques de l'environnement se retrouvant dans le corps humain doivent permettre de réelles avancées en matière de protection de la santé humaine. Il importe que l'on en tire pleinement les enseignements. En l'occurrence, les résultats collectés attestent de la nécessité d'adopter, tant au niveau européen qu'au niveau belge, des mesures normatives renforcées afin de réduire l'exposition de la population aux polluants environnementaux.

Le niveau des mers augmente 60 % plus vite que ne le pensait le Giec

On vous le disait à propos des « réfugiés climatiques », le 5ème rapport du GIEC est attendu pour septembre 2013, mars 2014 et avril 2014 (il sera en effet publié en trois parties). Les premières nouvelles commencent à nous parvenir… Il s'agit de communiqués ou de « fuites » (que déplore au demeurant le GIEC*).

Une des catastrophes annoncées concerne la montée du niveau des mers. A cet égard, en 2007 (date du dernier rapport publié), la prévision considérée par le GIEC comme « la plus fiable » annonçait une hausse de 2 millimètres par an en 2010. D'ici la fin du siècle, selon cette projection, la hausse devait atteindre de 18 à 59 centimètres d'ici à la fin du siècle, en raison notamment de la dilatation de l'eau, liée au réchauffement.

Trois spécialistes du climat ont publié une étude dans la revue britannique Environmental Research Letters selon laquelle les mers montent en moyenne de... 3,2 millimètres par an, soit 60% plus vite que ne l'avait projeté le Giec. Research Letters.

Dès lors, une élévation d'un mètre est jugée crédible par l'un des auteurs de l'étude, dirigée par Stefan Rahmstorf de l'Institut de recherche sur l'impact du changement climatique de Potsdam (Allemagne).

« *Cela signifie que les zones situées à moins d'un mètre au-dessus du niveau de la mer, où il y a une grande concentration de population comme au Bangladesh, vont disparaître* », a déclaré l'un des co-auteurs Grant Foster de la société américaine Tempo Analytics.

« *Il va y avoir des centaines de millions de réfugiés climatiques, ainsi que de possibles guerres et toutes sortes de conflits pour l'accès aux ressources* », a-t-il ajouté.

L'estimation trop basse du Giec sur la hausse du niveau des mers peut s'expliquer par le fait que l'ampleur du phénomène de fonte des calottes glacières ou de glaciers plus modestes était bien moins connue à l'époque. (d'après une dépêche de l'AFP).

**Créé en 1988 par l'ONU, le GIEC a pour mission d'évaluer, sans parti pris et de façon méthodique, claire et objective, les informations d'ordre scientifique, technique et socio-économique qui sont nécessaires pour mieux comprendre les fondements scientifiques des risques liés au changement climatique d'origine humaine.*

Il doit ainsi permettre de cerner plus précisément les conséquences possibles de ce changement et d'envisager d'éventuelles stratégies d'adaptation et d'atténuation.

Le GIEC ne fait pas de recherches scientifiques sur le climat.

Ses rapports d'évaluation sont principalement fondés sur des publications scientifiques et techniques dont la valeur scientifique est largement reconnue.

L'une des principales activités du GIEC consiste donc à procéder, à intervalles réguliers, à une évaluation de l'état des connaissances relatives au changement climatique.

Les procédures pour l'adoption des rapports du GIEC sont très longues et font appel à de nombreuses demandes de vérifications auprès des principaux experts scientifiques mondiaux des diverses disciplines concernées

(d'après Patrick Bartholomé, RTBF, 1412/2012).

Rappel

Récupération et recyclage des cartouches d'encre

Eco-Vie reprend les cartouches vides de vos imprimantes.

Vous pouvez les déposer :

- pour Mouscron, à notre secrétariat, au 34 rue de l'Oratoire, 7700 Mouscron

- pour Estaimpuis chez Xavier, 1E, Rue de Néchin, 7730 Leers-Nord.

L'argent que nous récoltons grâce à ces cartouches est versé à des projets tels que le projet Togo ou des aides ponctuelles (en solidarité avec Haïti par exemple).

ATTENTION : nous ne reprenons pas les « toners* » d'imprimantes, ni les cartouches déjà remanufacturées

(*les encres en poudre en général contenues dans des cartouches cylindriques)

Chemin des Morts: ça continue...

Nous vous racontions dans nos revues 266 et 269, quelques épisodes de la saga du « Chemin des Morts » à Leers.

Comme suite à la dernière action (un enterrement de première classe, voir la revue 269 : http://www.eco-vie.be), une rencontre a eu lieu avec le maire de Leers, France.
Xavier nous raconte…

Rencontre avec le Maire de Leers, Monsieur VanBeele, vendredi 23 novembre 2012.

Le maire nous a reçu, Luis et moi, et nous a demandé quelles étaient nos revendications.

Nous avons pu lui expliquer que :
- le chemin des Morts était un chemin communal en Belgique avec une emprise de plusieurs mètres de large, que son tracé français était repris dans les plans cadastraux, bien que plus étroit, mais qu'un cultivateur l'avait labouré il y a plusieurs années ;
- le promeneur avait du coup pris l'habitude de longer, du chemin des Morts à la rue Aurèle Guénard, le fossé qui matérialisait la frontière ;
- il y a deux ans, Monsieur Coudoux, de Pecq, a repris les terres anciennement cultivées par Monsieur Eugène Vanneste, fermier de Leers-Nord. Il a depuis comblé et labouré le fossé-frontière sans autorisation, transformant du même fait le chemin des Morts en cul-de-sac, qu'il a ensuite aussi labouré en grande partie.
- un grand nombre de marcheurs, plutôt français, empruntaient régulièrement cette route le long du fossé puis le chemin des Morts (le cadre bucolique, hors de l'agglomération, étant propice à cette activité) avant que le fermier ne l'anéantisse ;
- l'histoire commune de Leers et de Leers-Nord est inscrite dans ce chemin, ; une borne, datant du traité des limites, était en place, au croisement du chemin des Morts et du fossé, mais elle a été enlevée il y a quelques années (au moins trois ans, date de notre action « Sentiers »).
- l'intérêt historique n'est pas que belge puisqu'au moins un membre de « Leers Historique » nous a rejoints à l'issue de notre action du 3 novembre.

Le maire aurait voulu savoir comment les autorités belges réagissaient. Nous lui avons signalé que, depuis notre action, rien n'avait bougé à notre connaissance et que c'était pour cela qu'une rencontre entre les deux communes était plus que nécessaire : les législations étant différentes, il est difficile de bien comprendre comment débloquer la situation.

Il apparaît clairement que le maire connaît bien les lieux, de même que les fermiers. Il se demande aussi si la ville de Leers ne serait pas propriétaire d'un terrain dans cette zone.

En fin de réunion, il nous a affirmé qu'il mettra une équipe de son administration sur le dossier.

Pour terminer, une photo souvenir a été tirée.

Ce qui est bon pour nous...

Fort ennuyé par les incessantes réclamations des citoyens et autres associations, dont chacun sait qu'elles ne sont motivées que par de bas intérêts particuliers, un jour, un Ministre wallon eut la géniale idée de pondre un décret qui permettrait de construire l'une ou l'autre bricole d'intérêt public sans passer par les ennuyeuses procédures de consultation habituelles. Cette fois, ce seraient les parlementaires qui prendraient eux-mêmes les décisions concernant les projets réputés présenter d'impérieux enjeux d'intérêt général.
Ce décret reçut le très curieux nom de DAR pour « Décret d'autorisation régionale ».
Il restait possible d'introduire des recours, mais cette fois auprès de la Cour Constitutionnelle non plus auprès du Conseil d'Etat (les recours auprès du Conseil d'Etat, c'est déjà pas facile, auprès de la Cour constitutionnelle, ça devient franchement très, très compliqué).
Le DAR porte (enfin : portait) sur 4 domaines : les aéroports régionaux, les liaisons RER*, les chaînons dits manquants de transports, les modes dits structurants de transports en commun.

C'est au nom du DAR que furent par exemple permis des travaux aux aéroports de Bierset et de Gosselies, divers chantiers « RER » sur les lignes 161 (Namur), 124 (Charleroi) ou la nouvelle gare de Mons.

On voit immédiatement de quel fourre-tout il s'est agi et que l'« intérêt général impérieux » a servi à autoriser des choses pour le moins discutables (et discutées) : développer le transport aérien ou rénover la gare de Mons, est-ce que ça relève bien de *notre* intérêt ? A notre humble avis, il s'agirait plutôt du contraire ; au moment où la lutte contre le réchauffement climatique est d'une urgence vitale pour l'humanité, on ne voit pas bien à quoi sert la multiplication des vols inutiles. De même que l'on ne comprend pas bien l'intérêt qu'il y a rénover une gare si tous les trains qui en partent ou y arrivent sont en retard (ou supprimés) faute de moyens de les faire circuler convenablement.

On comprend que dans ces conditions, nombreux aient été le recours contre ce décret (une vingtaine en tout auprès de la Cour constitutionnelle). Au bout de très longues études (le DAR date de 2008), la Cour vient de rendre son jugement et de si largement invalider le DAR, qu'il en perd, dans les faits, toute force juridique (on vous passe les subtilités juridiques de l'arrêt de la Cour constitutionnelle).

Restent les projets... Ceux qui avaient été ratifiés directement lors du vote du décret « DAR » (en 2008, donc) sont invalidés. Ils reviennent dans le régime normal d'octroi des permis. A condition que des recours aient été déposés dans les délais (six mois après le vote au plus tard) et que les travaux ne soient pas terminés… Mais il y a aussi les projets suivants qui, eux, ont fait l'objet de votes (et donc de décrets) spécifiques. Pour ceux-là, il faudra contester chacun de ces décrets devant la Cour constitutionnelle tout d'abord et puis, une fois le décret annulé, il faudra contester les permis devant le Conseil d'Etat. Pour autant que les délais ne sont pas épuisés…

Tout ceci nous promet encore de belles empoignades juridiques. Extrait de La Libre de ce 08 janvier 2012 : « *Le Conseil d'Etat sera saisi la semaine prochaine d'une « requête en suspension d'extrême urgence et sous astreinte » visant le chantier de la future gare de Mons (…)*
L'action des riverains portera sur l'arrêté ministériel du 30 mai 2012, via lequel le gouvernement wallon a accordé un permis unique à la SNCB Holding pour la démolition de la gare actuelle, la construction des installations conçues par l'architecte Santiago Calatrava et leur exploitation future.
Les requérants, riverains et associations environnementalistes, basent leur action sur l'invalidation récente, par la cour constitutionnelle, du « décret d'autorisation régionale » (DAR) de 2008. (…)
Le Conseil d'Etat aura trois jours après le dépôt de la requête pour se prononcer sur l'arrêté de permis unique du 30 mai dernier. »

Quoiqu'il en soit, il y a tout lieu de se réjouir de la disparition de ce décret (voir les extraits de la réaction d'Inter Environnement Wallonie ci-dessous).

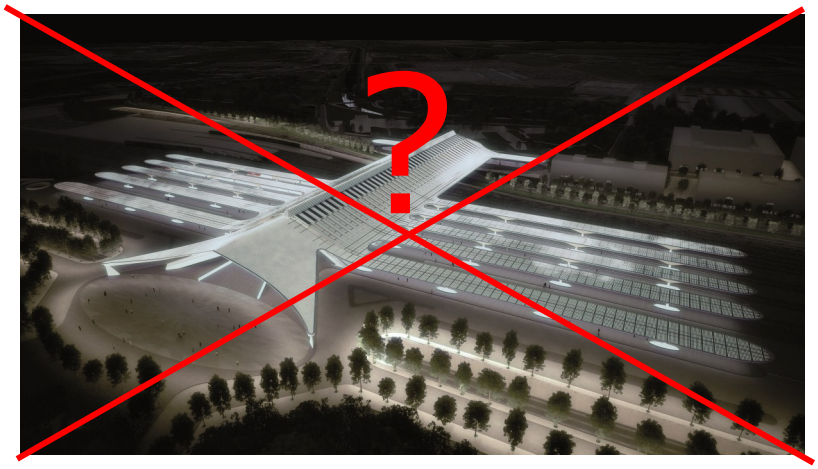

*Le RER est un concept qui vise à mettre à la disposition des navetteurs une alternative valable à la voiture privée, en terme de confort, régularité et fréquence, et ce dans un rayon de 30 km environ autour de Bruxelles.
Cette alternative par le transport public se compose d'un renforcement des voies d'accès des navetteurs vers la région de Bruxelles-Capitale, principalement du réseau ferré, et parallèlement du réseau de bus.

Namur, le 22 novembre 2012

Communiqué de presse

LA COUR CONSTITUTIONNELLE RETIRE LE DAR !

Inter-Environnement Wallonie se réjouit de voir la haute juridiction rencontrer ses arguments et annuler la procédure d'exception initiée par le gouvernement wallon (…).

La Cour cautionne les arguments qui motivaient notre démarche. Elle estime en effet que le décret attaqué ne respecte pas la législation européenne sur « l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement » ni la Convention d'Aarhus « sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement ». La Cour juge par ailleurs la procédure anticonstitutionnelle, les permis octroyés en vertu de celle-ci n'ouvrant pas aux citoyens les mêmes possibilités de recours que les autres, ce qui porte atteinte aux principes d'égalité et de non-discrimination garantis par la loi (…).

Echanges…

Courriel de lecteur

Sylvia a reçu ce message (envoyé par Christian) :
« *Bonjour Sylvia,*
Juste pour info, j'ai trouvé ceci sur Internet après avoir vu une publicité à la TV :
http://www.eco-systemes.fr/
Sans doute est-ce similaire à notre « Recupel » ? Il y a toutefois peut-être encore d'autres infos intéressantes à glaner… ? »

Ca valait bien une petite visite sur le site en question, non ? Ce qui fut aussitôt fait… (voir la saisie d'écran ci-dessous).

Et voici ce qu'a répondu Sylvia :
« *Bonjour Christian,*
J'ai donc regardé ça, mais ça m'a l'air différent de notre « Recupel », qui est basé d'une part sur une « cotisation » et d'autre part sur l' « obligation de reprise » (voir les infos dans l'encadré).
Apparemment, le système que renseigne le site dont tu m'envoies les coordonnées est plus complet que ça, puisque en te basant sur le tableau interactif, tu peux choisir une solution en mettant en balance ton « empreinte écologique » : j'ai essayé par exemple pour un sèche cheveux Deux solutions m'ont été proposées : soit aller le porter au parc à conteneur (et on me disait combien de litres de pétrole étaient économisés grâce au recyclage de 100 sèche-cheveux), soit chercher à réparer l'appareil.
Le site donne aussi des conseils simples pour réparer des pannes (qui n'en sont parfois pas, mais résultent plutôt d'un mauvais usage) et une liste de réparateurs agréés : on peut ainsi ou tenter de réparer soi-même ou s'adresser à un professionnel.
Après avoir lu ceci, je peux choisir en toute connaissance de cause de recycler ou de réparer mon appareil.
Il y a donc ici plutôt une volonté d'essayer de pousser les consommateurs à s'interroger et à ne pas forcément jeter… Je trouve la démarche intéressante ! (…)

Sylvia

http://www.recupel.be/Page-d-accueil.html?intro=0
Qu'est-ce que la cotisation Récupel ?
La cotisation Recupel est le montant dont vous vous acquittez lors de l'achat d'un nouvel appareil électrique ou électronique. Ces revenus permettent à Recupel de coordonner et d'organiser la collecte, le tri, le traitement et le recyclage des appareils électriques et électroniques en Belgique.
Qu'est-ce que l'obligation de reprise ?
La législation exige que « toute entreprise qui lance sur le marché belge un appareil électr(on)ique » prenne également en charge la collecte et le traitement des appareils usagés.
Vous pouvez donc déposer votre appareil usagé chez le commerçant chez qui vous achetez un nouvel appareil semblable. Le fournisseur sera dans ce cas « obligé d'accepter les appareils ménagers usagés que ses clients lui rapportent ».

ACCÈS RÉSERVÉ
Identifiant
ACTUALITÉ PRO | PRESSE | CONTACT
eco-systèmes
Le plus simple, c'est de recycler
PRODUCTEURS
DISTRIBUTEURS
COLLECTIVITÉS LOCALES
CITOYENS & CONSOMMATEURS
QUI SOMMES-NOUS ?
Organisme à but non lucratif agréé pour la collecte et le recyclage des appareils électriques et électroniques usagés
Besoin de vous débarrasser d'un appareil ?
1 De quel appareil s'agit-il ? Cliquez sur l'appareil de votre choix
Ou entrez le nom de l'appareil : ex : réfrigérateur, sèche-cheveux
2 Fonctionne-t-il encore ? Oui Non
3 Votre code postal ex : 7501
Pour améliorer ce service, laissez votre avis
TROUVEZ LA SOLUTION
Les solutions de collecte
Recyclage : suivez le guide
Foire aux questions
Quels appareils sont concernés ?
Petits et grands, tous les appareils électriques et électroniques qui fonctionnent sur secteur, pile ou batterie sont collectés, dépollués et recyclés par Eco-systèmes.
Découvrez ces appareils et les familles auxquels ils appartiennent.
701 016
appareils collectés
depuis le 1 er janvier 2012
Téléchargez nos fiches pédagogiques

Trucs & astuces

Dans le cadre de la préparation de mes ateliers de produits d'entretien, je viens de tester une nouvelle formule qui n'est pas mal du tout. Avantage : quelques minutes de préparation et très simple à confectionner.
Ingrédients : 2 tasses de bicarbonate de soude ; ½ tasse de savon noir liquide (ou du savon de panama) ; 4 cuillères à soupe de glycérine végétale (on peut trouver de la glycérine dans les drogueries ou les pharmacies) et 10 gouttes d'huile essentielle de votre choix (personnellement, j'ai employé du citron pour son pouvoir dégraissant et aussi désinfectant)
Récipient : 1 pot qui ferme hermétiquement
Préparation :
Mélangez tous les ingrédients soigneusement dans le pot. Fermez et indiquez sur le pot le nom du produit, sa composition (pour vous en souvenir pour la prochaine fois) et la date de fabrication (votre produit peut se conserver pendant deux ans)
Utilisation :
Il peut s'employer sur toutes les surfaces des sanitaires mais aussi sur les éviers en acrylique de même d'ailleurs que sur les plaques vitrocéramiques : j'ai testé et le résultat est parfait.

Note :
La glycérine assurera un fini brillant, protégera vos sanitaires (ils se saliront moins vite) et jouera aussi le rôle de conservateur
Je vous conseille de conserver votre produit dans un pot et non dans un flacon pour une plus grande facilité d'utilisation (dans un flacon, la présence du bicarbonate risque de boucher la pompe de distribution).

Sylvia

Atelier de STRETCHING POSTURAL®

par Sylviane Bouqueniaux

le LUNDI
de 18h à19h
et/ou
le MERCREDI
de 12h30 à 13h30

accueil 15 minutes avant l'heure

Atelier accessible à tous, jeunes, moins jeunes, personnes à mobilité réduite

Adapté aux possibilités de chacun

Première séance d'essai gratuite

Ecole Communale de Leers-Nord
22, rue des Mésanges B-7730 Leers-Nord

8€/séance ou 6€ par abonnement de 10 séances (11e gratuite pour les membres d'ECO-VIE)

Renseignements:
00 32 (0)56 48 97 64
ou eco-vie@skynet.be

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Editeur responsable: Adam Xavier 1E,rue de Néchin 7730 Leers-Nord

Une bien curieuse démarche...

Comme de nombreuses personnes abonnées aux listes de distribution qui ont à voir avec les questions écologiques et climatiques, nous avons eu l'immense surprise de recevoir le courriel que nous reproduisons ci-dessous. A dire vrai, nous avons largement vérifié l'information, parce que nous avons dans un premier temps pensé qu'il s'agissait d'un canular. Mais pas du tout, hélas…

« Bonjour à tous,
Le WWF a présenté pendant la réunion de la Plateforme Justice Climatique du 10 janvier la campagne que nous lançons avec Coca-Cola pour l'Arctique et l'ours polaire, appelée Arctic Home. Afin que tous les membres de la Plateforme disposent de la même information, je vous envoie cet email .
Le WWF veut préserver l'Arctique et les espèces qui y vivent, comme l'ours polaire. L'Arctique est en effet une des régions les plus menacées par le réchauffement de la planète et c'est une région prioritaire du WWF. Pour pouvoir effectivement sauver l'Arctique, il faut des moyens financiers mais aussi expliquer et sensibiliser les gens à ce qui se passe là-bas.
Avec cette campagne, le WWF veut faire deux choses.
- Sensibiliser et expliquer à des millions de gens la menace principale aujourd'hui pour l'Arctique, à savoir le changement climatique, et ses effets sur l'ours polaire – un site très complet a été spécialement mis en place (www.arctichome.be) ;
- Récolter des fonds pour sauver la banquise, et donc, l'ours polaire. Nous lançons donc un appel aux dons– chaque don aidera à financer nos projets de conservation de l'ours polaire.

Avec l'argent récolté, le WWF veut :
- conserver l'habitat des ours polaire
- financer de la recherche scientifique pour mieux comprendre les ours polaires et les effets du changement climatique sur leur habitat
- organiser un sommet mondial sur l'ours polaire pour obtenir des engagements concrets des pays impliqués dans la préservation de cet animal
- soutenir les communautés locales et stimuler un développement économique durable
- et bien sûr, continuer à travailler pour limiter les changements climatiques.
Avec Coca-Cola, nous travaillons depuis 2007 pour diminuer ses impacts sur l'environnement, en particulier sur l'eau.
Coca-Cola travaille aussi à la réduction de ses émissions de CO2 et à d'autres chantiers comme l'agriculture durable.
Depuis 2007, Coca-Cola finance aussi des projets du WWF en Arctique.
Pour une vue d'ensemble sur le partenariat et les résultats obtenus : http://www.wwf.be/fr/entreprises/partenariats-globaux/the-coca-cola-company/927
Cordialement,
Jan Vandermosten
Policy Officer
WWF-Belgium »

Ce message a suscité un grand nombre de réactions (dont de nombreuses demandes de désabonnement de la liste), allant (nous citons) du « dégoût » à la « rage » en passant par le « cafard ».

Posons quelques balises pour une réflexion….

Tout d'abord, et très concrètement, comme ce partenariat se concrétise-t-il?
Coca-Cola va porter son soutien à WWF (au titre de ses efforts de préservation) à 2 millions de dollars sur cinq ans.
De plus, Coca-Cola a invité ses clients à faire des dons au WWF (le montant est d'un million de dollars).

Enfin, Coca-Cola dépense des millions de dollars en frais publicitaires et de communications diverses (notamment pour le « relooking » de ses produits).
Deux choses :
- d'une part, cette opération est éminemment publicitaire pour Coca, qui augmente ainsi ses ventes (et ses bénéfices) au prétexte que la compagnie serait devenue un modèle de vertu citoyenne ;
d'autre part, les dépenses publicitaires et les dons de Coca-Cola sont déductibles fiscalement, ce qui n'est jamais une mauvaise affaire.

Deux questions doivent être posées (en dehors des réactions , bien compréhensibles au demeurant).
1) Peut-on être d'accord avec le fait que Coca exploite un filon très fort sur le plan émotionnel - la sauvegarde des ours polaires - tout en continuant d'exploiter les travailleurs des pays en développement, d'être régulièrement impliqué dans de graves violations des droits de l'homme, de gaspiller et d'empoisonner d'immenses ressources en eau et de rendre obèses (et malades) des générations entières ?
2) Comment *juger* la démarche de WWF, qui accepte de l'argent (et ce ne sont pas de petites sommes !) d'une compagnie qui est un désastre environnemental et sanitaire à elle seule?

Pour se faire une idée de l'action de Coca-Cola, il est possible de consulter le site suivant (en anglais) : http://killercoke.org/ qui recense l'ensemble des exactions de la compagnie à travers le monde ; pour des informations sanitaires, on peut aussi lire ceci : http://www.opinion-internationale.com/2013/01/11/l%E2%80%99europe-doit-reduire-la-consommation-de-coca-cola_14610.html

Le problème de l'Arctique est réel, dramatiquement réel, mais il est lié à un mode de production et de consommation dont Coca-Cola est le parfait (et détestable) représentant. Pensez-vous (comme nous le faisons) qu'il s'agit d'une « bonne affaire » pour les deux parties ?

Et vous qu'en pensez-vous?

Brèves Tam-Tam

« La brièveté de la vie est trompeuse : chacun de nous est aussi vieux que toute l'espèce vivante et nos vaisseaux sanguins sont tributaires de l'océan de cet immense passé. » (James Graham Ballard).

DIVERS

Que d'eau, que d'eau

Il faut, nous disait la RTBF ce matin du 25 octobre au matin, 2.393 litres d'eau pour fabriquer 1 (UN) hamburger.

Economies ?

Malgré la volonté affichée de Monsieur Hollande de faire des économies, les ressources de la Défense seront reconduites à l'identique de l'ère Sarkozy : 31,42 milliards d'€, frais de personnel non compris. Le nucléaire, pour sûr, y garde une place de choix.

Gaspillage…

20 kg par an et par habitant, c'est ce que représente le gaspillage alimentaire en France. 13 kg pour les restes de repas, les fruits et légumes abîmés, le pain rassis… Mais 7 kg sont des aliments encore emballés. (Potentiel, déc. 12, p 2).

La mer du Nord qu'on voit danser…

Dans l'hebdo, *Intermédiaire*, du 12/10/84, tombé entre mes mains lors d'un « nettoyage » je lis une déclaration d'un sieur, pardon, d'un secrétaire d'Etat à l'Environnement et à la Santé publique, de l'époque -*sic transit gloria mundi*- E.Aerts (CVP, gouvernement Martens V) : « La mer du Nord n'est pas en si mauvaise santé ». Et sur la même page, figurait ce relevé :

Métaux déversés **chaque année** en mer du Nord :

- 331.000 tonnes de Fer
- 45.000 t de Zinc
- 25.000 t de Manganèse
- 14.000 t de Plomb
- 10.000 t de Cuivre
- 6.000 t de Chrome
- 4.000 t de Nickel
- 1.120 t de Cadmium
- 1.000 t de Mercure.

Tam-Tam se demande ce qu'il faut pour être en mauvaise santé (surtout quand on pense qu'on ne comptabilise que les métaux, même pas le pétrole et le déversement des égouts !)

ENERGIE

Correctif et précisions

Voyez Eco-Vie n° 269. Tam-Tam avait mesuré un coût annuel de 43,80 € pour la *veille* du pack VOO. Or Bioinfo, n° 114, l'évalue à 60,37 €. Mieux, le Décodeur Belgacom Triple Way coûterait, selon Bioinfo, en veille, 81.01 € par an. Que d'argent jeté, que d'énergie gaspillée.

Exprimer la veille en €/an, est bien plus parlant. Ainsi, comptez pour :

- le micro-onde 5,59 € ;
- la cafetière programmable ou le téléphone sans fil 3,25 € ;
- l'ordinateur 27,95 € ;
-la télévision 9,49 € ;
- le lecteur DVD 10,40 €.

Conseil : donc débranchez, TOUT, si possible.

Ndlr : on se souvient de J-P van Ypersele prenant comme exemple les fameux décodeurs (quel que soit le fournisseur) et trouvant scandaleux qu'il faille les laisser allumer (si, si : c'est conseillé dans le mode d'emploi, pour que les mises à jour puissent être effectuées à tout moment). On rechigne en outre à les éteindre, sachant qu'il faut environ 1/4 heure pour les allumer à nouveau. Van Ypersele expliquait que les questions techniques pouvaient être résolues rapidement, que seule manquait la volonté politique de les faire appliquer…

Est-ce bien utile ?

- Dès 2014 la Belgique aura sa Formule E, soit un championnat du monde des monoplaces électriques. Une vingtaine de pilotes devraient s'y affronter, sur des circuits tracés… en ville !
- Les 2 et 3èmes manches de l'Eco Marathon / Wallonie auront lieu sur le vélodrome de Rochefort les 24 mars et 30 juin prochains. Le challenge, imaginé et construit par des étudiants*, consiste à parcourir un maximum de kilomètres avec 12 cm³ d'essence ou d'alcool.

*Euh, M'sieur Tam Tam : ce truc est en réalité organisé par Shell qui cherche à verdir son image et à récupérer les travaux bénévoles des universités publiques à son profit.

Brrr…

Tam-Tam aura été le premier à vous annoncer l'arrivée des frigos magnétiques. Pour l'instant il existe des frigos à compresseur (souvent Tecumseh) où l'on comprime des gaz chlorofluorés (fréons) dont le décompression (à l'arrière du frigo) dissipe la chaleur de l'intérieur du frigo. Le frigo ne produit pas du froid, il retire toute chaleur de l'intérieur. Parfois le compresseur (électro-mécanique) est remplacé par une source de chaleur (gaz en

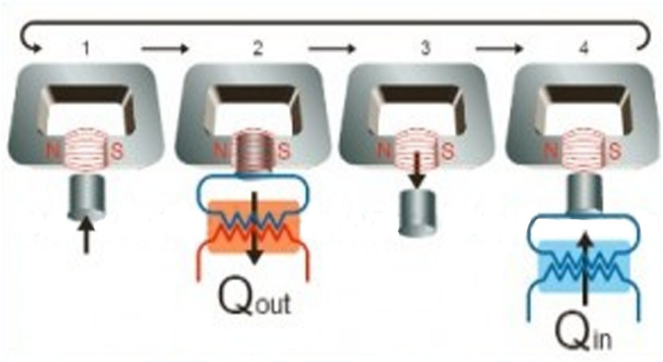

Brèves Tam-Tam

bouteille, réseau, batterie de voiture), c'est ainsi que fonctionnent les frigos camping, rigoureusement silencieux mais plus énergivores. Un autre frigo, silencieux et portable, utilise l'effet Peltier de certaines diodes, toujours en basse tension, courant continu. Le frigo magnétique, pour très bientôt, sera silencieux et moins énergivore. Ce sera l'effet magnétique changeant sur un composé (un magnétocalorique) de Cobalt et de Gadolinium (une terre rare toxique, dans la série des lanthanides) qui produira l'effet chaleur sur une face et l'effet froid sur l'autre.

Nucléaire

On s'fait plaisir...

Merci à Eco-Vie (n°269, p.15) d'avoir publié l'affiche, oh combien parlante, de « 50 ans de soumission de l'OMS à l'AIEA ».

Doel

Stress tests

Le rapport sur les « stress tests » des réacteurs européens, révélé par le Commissaire EU à l'Energie, Gunther Gettinger charge lourdement les réacteurs français. Sont visées : les protections contre les inondations, les tremblements de terre et contre la chute d'avions. Les manques en matière d'alimentations électriques de secours y sont aussi particulièrement mis en exergue.

Il s'avère, après les stress tests en Allemagne, que les 12 réacteurs encore en fonctionnement doivent « être remis à niveau », c'est-à-dire que leur sécurité doit être renforcée.

Ainsi Brokdorf, Emsland et Grohnde doivent être équipés d'un système d'alarme anti-tremblements de terre. Tous les réacteurs devraient avoir une salle de contrôle « bis » au cas où la salle principale serait rendue inaccessible par cause d'incendie ou de séisme. Rappelons qu'un tiers seulement de ces stress tests, en France et en Belgique, furent effectués dans les centrales elles-mêmes. En Allemagne, la moitié seulement.

Comprendront-ils un jour ?

Tam-Tam a reçu, le 3 décembre 2012, le document du Commissariat à l'Energie Atomique (CEA) : « Situation des centrales nucléaires dans le Monde ». D'ordinaire il recevait cela en mai. De plus en plus dures à dénombrer… Le CEA avoue l'accident (oh non, pas la catastrophe) de Fukushima mais déclare que « l'arrêt de réacteurs en Allemagne et au Japon a été partiellement compensé par le démarrage de : Lingao-4 et Ginshan–2 & 4 en Chine. Shin-Kori-1 en Corée du Sud. Kaiga-4 en Inde. Kalinin-4 en Russie. Chasnupp-2 au Pakistan et Busher-1 en Iran ». Ouf !

Ca c'est une info rassurante !

Vous avez sans doute reçu le merveilleux « magazine » Energique d'Electrabel. Dans ses 4 pages de pub pour le nucléaire l'« expert » Eric van Walle nous apprend, en page 36, que : *« la colle qui fixe la puce électronique sur la carte d'identité est sensible aux rayonnements ionisants. »* Chic, et combien intéressant à savoir que, si un individu quelconque ou un organisme, AFCN ou SCK-CEN, (bien plus lâche) permet de relancer Doel-3 et/ou Tihange-2, fissurés plus que de raison, et que ça saute… ceux qui restent SAURONT que vous aurez été irradiés. Le Progrès tout de même !

Scandaleuse amnistie

Un geste de mépris à l'égard de ceux et celles qui furent sacrifiés sur l'autel de la dissuasion nucléaire. C'est le vrai nom à donner à la Loi Morin. Jugez-en : 7 (sept) indemnisations accordées aux victimes de TOUS les essais nucléaires de la « grande » France. Vous devez savoir, cher lecteur, que les 210 expérimentations nucléaires étaient donc très propres, d'où le peu de victimes…

Etranges mesures à Fukushima

Katsuka Idogawa, maire de Futawa, ville située à à 3 km de Fukushima et complètement évacuée, a été reçu à Genève. Il y a montré qu'après Tchernobyl, les autorités d'URSS ont évacué des populations bien moins polluées qu'au Japon, telle la ville de Koriyama, fortement contaminée. Les nouveaux appareils de mesure de la radioactivité qui y ont été installés affichent 40 % moins de radioactivité que les appareils importés d'autres pays… (voir aussi page 22)

Non, ils ne comprendront jamais

Si Genève n'achète quasiment plus que du courant certifié sans nucléaire, le maire de Berne Alexandre Tchäpät pense néanmoins que « *la population d'aujourd'hui a déjà oublié un peu Fukushima et juge l'économie de nouveau plus importante que la sécurité.* »

Suite et fin page 22

Appel à manifester & résolution de Nucléaire, STOP !

Vous le savez, Eco-Vie est membre fondateur de « Nucléaire, STOP ! ». Nous reproduisons ci-dessous la résolution adoptée par le groupe organisationnel de « Nucléaire, STOP ! ». Et, dans ce cadre, nous vous invitons à prendre contact avec Jean-François (- 00 32 (0) 69 22 50 81 - ou jf.pontegnie@skynet.be) afin de réserver vos places : nous comptons en effet organiser un bus au départ de Mouscron (et ensuite de Tournai) pour nous rendre à la manifestation du 10 mars prochain.

Résolution de « Nucléaire Stop Kernenergie »

Depuis que le Gouvernement a décidé de prolonger l'exploitation du réacteur de Tihange 1, il ne se passe pas un jour sans que les manquements du nucléaire en matière de sécurité ne fassent la une des journaux.
La soi-disant « insécurité de l'approvisionnement énergétique » est en réalité artificiellement entretenue par Electrabel.
En Belgique, les consommateurs particuliers continuent à payer l'énergie et en particulier le courant plus cher que dans les pays avoisinants.
Pour toutes ces raisons,
- nous exigeons que les réacteurs les plus anciens (Doel 1 et 2, Tihange 1) soient arrêtés immédiatement et que les réacteurs où des manquements graves ont été constatés (Tihange 2, Doel 3) ne soient pas redémarrés aussi longtemps qu'il n'a pas été prouvé qu'ils répondent aux normes de sécurité les plus strictes ;
- nous exigeons qu'un « Plan de l'Energie » soit élaboré pour assurer l'approvisionnement de notre pays afin que les besoins réels en énergie de la population soient rencontrés par une production soutenable et afin que les fournitures électriques soient moins coûteuses.

Tout ceci est possible à très court terme en combinant l'augmentation de l'efficacité énergétique, les économies d'énergie dans les processus de production et dans la consommation quotidienne des consommateurs.

Nous exigeons donc que ce plan soit mis en œuvre sur base du développement de sources d'énergie soutenables comme l'éolien, le solaire, les petits barrages, la géothermie, par l'utilisation de l'énergie excédentaire de l'industrie (cogénération) et le stockage d'énergie. Les Turbines Gaz-Vapeur à démarrage rapide constituent une solution de transition acceptable. Tous ces moyens techniques sont disponibles et sont déjà mis œuvre en Belgique ou ailleurs en Europe. Il faut contraindre Electrabel à les utiliser ou bien à laisser la place à un large éventail d'initiatives locales combinées avec une régie publique de l'énergie.

Par conséquent, nous appelons tous les citoyens et citoyennes préoccupés par la sécurité de leur cadre de vie et par l'énergie chère à manifester le dimanche 10 mars 2013, deux ans après la catastrophe nucléaire de Fukushima, de Huy à Tihange. Nous mettons tout en œuvre pour que cette manifestation rassemble toutes les régions concernées en cas de catastrophe à Tihange : Flamands et Wallons, Néerlandais et Allemands.

Bruxelles, 28 octobre 2012

DE LA GRANDE DISTRIBUTION AU COMMERCE INÉQUITABLE...

Une conférence de CHRISTIAN JACQUIAU

Le 15 mars 2013
19 heures

CHRISTIAN JACQUIAU
LES COULISSES DE LA GRANDE DISTRIBUTION
21582 583563 7535
ALBIN MICHEL
Christian Jacquiau
Les coulisses du commerce équitable
Mensonges et vérités sur un petit business qui monte

Bibliothèque de Mouscron
20, rue du Beau-Chêne (salle du 1er étage)

Une collaboration d'Eco-Vie asbl et de la Bibliothèque de Mouscron

Editeur responsable: Sylvia Vannesche, 34, rue de l'Oratoire, 7700 Mouscron

Grisou raconte...

ECO-VIE JUNIOR

Rencontre avec la litorne

Les premiers froids de novembre ont ramené dans le jardin un hôte peu habituel et qu'en tous cas, je n'avais jamais vu nous rendre visite aussi longtemps ! Pendant plusieurs jours, une grive litorne s'est promenée à différentes reprises un peu partout chez nous. Elle venait surtout picorer les pommes tombées sur le sol (quand je vous disais que les pommes étaient un bien précieux même lorsqu'elles sont à terre puisqu'elles servent de nourriture à beaucoup d'insectes et d'oiseaux. Grâce à elles, j'ai pu faire de belles observations cette année !). Très prudente, elle sautillait de ci, de là et picorait avec beaucoup d'entrain. Faut dire que c'est un splendide oiseau que cette litorne. Bien colorée et une fière allure avec ça…

Elle était de passage chez nous lors de sa migration. Espérons qu'elle ait trouvé le couvert à son goût et qu'elle remette ça l'année prochaine, maintenant qu'elle a trouvé le chemin de notre jardin (il paraît que cet oiseau peut vivre 18 ans… 18 ans, c'est mon âge !)

Heureusement que, moi, je ne dois pas voler pour me déplacer, ni chercher ma nourriture tous les jours ! Je préfère me faire servir … et oui, ce sont les privilèges du grand âge).

A bientôt pour une autre aventure

Grisou

Natura 2000, une invitation

Bonjour,
Eco vie, Lys Nature et Lys Deule Environnement (LDE) vous invitent à une séance d'information sur les sites Natura 2000 et sur des projets de plantation de haies et d'arbres menés par LDE.

Une enquête publique se déroule actuellement sur les sites Natura 2000, nous voulons profiter de cette occasion pour faire connaître au grand public la très grande valeur du site de la Vallée de la Lys sur le territoire de Comines Warneton. Ce site est constitué de 6 zones qu'il importe de connecter entre elles par un maillage écologique.

Date et heure : le samedi 26 janvier à 18h (fin vers 19H30).
Lieu de la rencontre : à la salle 1 de la MJC (Centre culturel), rue des Arts à 7780 COMINES.

La séance se déroulera comme suit :
1) Brève présentation des 3 associations qui organisent la soirée, Eco vie, Lys Nature et Lys Deûle Environnement.
2) Motivation du partenariat entre les 3 associations.
3) Présentation du site Natura 2000 de la Vallée de la Lys. (+/- 30 min)
4) Description de l'objet de l'enquête publique en cours.
5) Description de projets de plantations par LDE.
Nous comptons sur votre présence.
L'accès est entièrement gratuit.
Pour les Associations, Philippe Mouton, Martin Windels et Marie France Wojciekowski

Février

Lundi 4, 11, 18 et 25 février	Atelier stretching postural® de 18 à 19 h.–Ecole communale de Leers Nord (22, rue des Mésanges, 7730 Leers-Nord [B.]) ; accueil à partir de 17h45
Mercredi 6, 13, 20 et 27 février	Atelier stretching postural® de 12h30 à 13h30 – Ecole communale de Leers Nord (22, rue des Mésanges, 7730 Leers-Nord [B.]) ; accueil à partir de 12h15
Jeudi 7, 14, 21 et 28 février	Atelier stretching postural® de 18h précises à 19h - CRIE de Mouscron (rue de la Vellerie, 135) ; accueil à partir de 17h45
Vendredi 1, 8 et 22 février	Atelier djembé de 19h30 à 21h30 – Ecole communale de Leers Nord (22, rue des Mésanges, 7730 Leers-Nord [B.])
Samedi 16 février	Après-midi de réflexion sur la thématique de l'« esclavage » ; à partir de 14 heures, à la Prairie, 121, rue de la Vellerie, Mouscron (voir annonce dans la revue)
Samedi 23 février	Atelier cuisine végétarienne, 17h45, Ecole communale de Leers-Nord (B., 22 rue des Mésanges). Réservations : au plus tard pour le 18 février 2013

Mars

Lundi 4, 11, 18 et 25 mars	Atelier stretching postural® de 18 à 19 h.–Ecole communale de Leers Nord (22, rue des Mésanges, 7730 Leers-Nord [B.]) ; accueil à partir de 17h45
Mercredi 6, 13, 20 et 27 mars	Atelier stretching postural® de 12h30 à 13h30 – Ecole communale de Leers Nord (22, rue des Mésanges, 7730 Leers-Nord [B.]) ; accueil à partir de 12h15
Jeudi 7, 14, 21 et 28 mars	Atelier stretching postural® de 18h précises à 19h - CRIE de Mouscron (rue de la Vellerie, 135) ; accueil à partir de 17h45
Vendredi 8, 15, 22 et 29 mars	Atelier djembé de 19h30 à 21h30 – Ecole communale de Leers Nord (22, rue des Mésanges, 7730 Leers-Nord [B.])
Vendredi 15 mars	Conférence de Christian Jacquiau, Grande distribution, du commerce équitable au commerce inéquitable? A 19 heures, Bibliothèque de Mouscron : rue du Beau-Chêne 20 (salle 1er étage) (voir annonce dans la revue)
Samedi 23 mars	Atelier cuisine végétarienne, 17h45, à la Prairie, 121, rue de la Vellerie, Mouscron. Réservations : au plus tard pour le 18 mars 2013
Dimanche 24 mars	Balade des Patrimoines, 9h20, Ypres, balade historique et biologique, guidée en Français et en Néerlandais, le long du vieux canal Ypres-Comines (voir annonce, p 21)

Avril et Mai

Samedi 20 avril	Atelier cuisine végétarienne, 17h45, Ecole communale de Leers-Nord (B., 22 rue des Mésanges). Réservations : au plus tard pour le 15 avril 2013
Samedi 4 mai	Mon Jardin au Naturel, Maison du Patrimoine, Evregnies (voir annonce dans la revue)

16 février 2013, 14 heures

Après-midi de réflexion et d'échanges autour de l'esclavage

14 h30

Actualités de l'esclavage (avec le Gresea)

Débat, échange

16 h

Enfants esclaves (avec le Gresea)

Débat, échange

A partir de 17 h30

Animation djembé, préparation collective d'un repas africain, repas...

La Prairie

121, rue de la Vellerie

Mouscron

Avec l'exposition "FREE"

de Hugues Adam

Une organisation d'Eco-Vie asbl

Renseignements et réservations (pour les repas) :

00 32 (0)56 33 72 13 ou, par mail, eco-vie@skynet.be

Editeur responsable: Sylvia Vannesche
34, rue de l'Oratoire
7700 Mouscron

BALADE DES PATRIMOINES

Le 24 mars 2013

UNE COLLABORATION D'ECO-VIE ET DU « CONTRAT RIVIÈRE ESCAUT-LYS »

LE VIEUX CANAL YPRES-COMINES

Une balade historique et biologique,
guidée en Français et e Néerlandais le long du vieux canal Ypres-Comines.

Découvrir l'Histoire de ce canal et le grand intérêt biologique de ce véritable corridor écologique

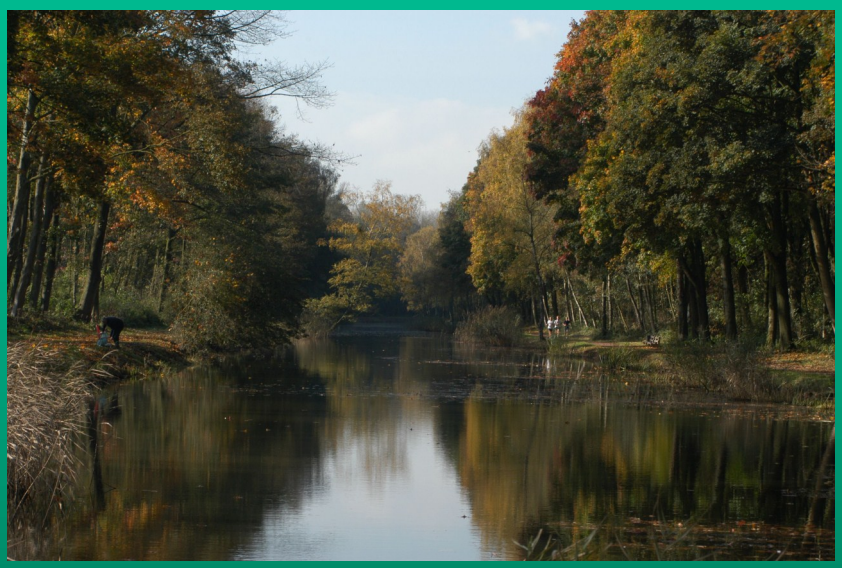

Modalités pratiques :

- **Rendez-vous à la gare de Comines pour prendre le train de 9h12 pour Ypres**

ou

- **Rendez-vous à la gare d'Ypres pour débuter la balade à 9h20**

Retour prévu à Comines vers 17h

INSCRIPTION PRÉALABLE NÉCESSAIRE AVANT LE 19 MARS (Eco-Vie s'occupe de l'achat des tickets de train)

- **au 00 (0)56 33 72 13 ou**
- **par mail eco-vie@skynet.be**

Prévoir un pique-nique, de bonnes chaussures de marche (il s'agit d'une balade d'environ 15 km) et des vêtements adaptés à la météo !

Coût : 2,70 € pour les adultes et 1,90 € pour les enfants.

CETTE JOURNÉE EST OUVERTE À TOUS, Y COMPRIS AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

(IL SERA POSSIBLE D'UTILISER LA JOËLETTE D'ECO-VIE).

Lucens, vous connaissez ?

Nombre d'entre vous l'ignorent mais, croyez-moi, c'est voulu et Tam-Tam révèle ce que le nucléaire tente de cacher.

Une heure : 17h20.

Une date : le mardi 21 janvier 1969.

Un fait : le réacteur nucléaire de Lucens (CH), heureusement dans une caverne renforcée dans la roche, désertée de toute présence humaine, voit fondre une partie de son cœur, et ce après une année de fonctionnement.

Dans « Elecnuc », édition 2012, p. 47, on lit :

« Lucens : Construction: 04/1962/ Connexion au réseau : 01/1968/ Mise en service commercial : 05/1905. Constructeur: NGA.

Décidément, le nucléaire nous réserve bien des surprises. Lucents a été mis en service un demi-siècle avant d'être construit ! A propos, si quelqu'un pouvait dire à T-T ce qu'est le NGA…

De nombreux sites sur internet relatent et analysent ces faits

Ndlr : notamment Wikipedia (http://fr.wikipedia.org/wiki/Centrale_nucl%C3%A9aire_de_Lucens) qui donne une série de liens intéressants (et explique que la SNA est la Société nationale pour l'encouragement de la technique atomique industrielle. Elle semble avoir été fondée en 1961 par les autorités suisses, elle fut le maître d'ouvrage de Lucens).

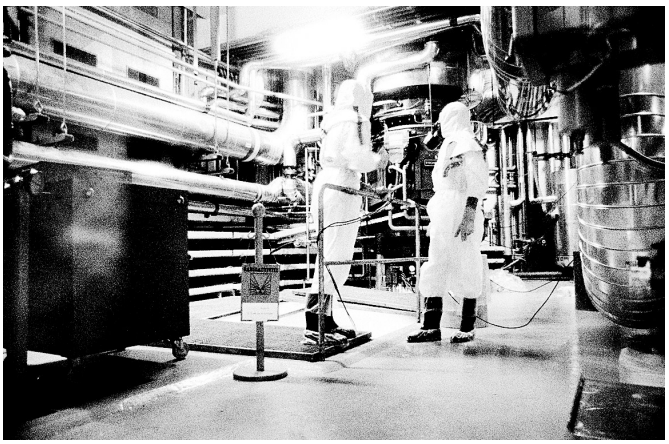

Lucens, au début…

Des nouvelles d'Areva, qu'on n'aime pas

Areva ! Un analyste financier auprès de Leleux Associates, Arnaud Delaunay, consacre une page fort élogieuse au « Premier producteur mondial d'énergie nucléaire » (détenu à 80% par l'Etat français). Il y dit que *tout va bien* mais, que, tout de même, Natixis attribue à l'activité « Réacteurs et services » (± 38% du chiffre d'affaires) une très faible marge et s'attend même, pour la fin de 2012, à une marge nulle. M. Delaunay (Mme Soleil?) voit, dans 12 à 18 mois repartir un cycle haussier : réouverture de certaines centrales nucléaires au Japon, construction de centrales nucléaires au Proche-Orient, en Arabie Saoudite, en Inde (42 d'ici 2032), et en Chine (60 d'ici 2020).

Pas un mot en revanche, pas un, sur les déboires de l'EPR à Olkiluoto (Finlande) ou à Flamanville, ou sur les annulations de commande, un peu partout, de cette merveille française. A propos, ce 25/12, l'action Areva vaut 12,4 €. Le 26/7/2007 elle valait 83,15 €. C'est le moment d'acheter !

Ah oui… M.Delaunay dénonce enfin un coup fourré d'EDF qui aurait *« transféré des détails technologiques vers la Chine, pouvant créer ainsi un nouveau concurrent dont les coûts de construction risquent d'être imbattables »* **(voir aussi l'article ci-dessous).**

Fukushima : des mesures biaisées

Les mesures de radiation effectuées par les autorités japonaises dans la région autour de la centrale nucléaire de Fukushima ne sont pas fiables, a affirmé mardi à Tokyo l'organisation Greenpeace. « Nous avons découvert que les appareils de mesure installés par le gouvernement sous-évaluaient systématiquement les niveaux de radiations", a déclaré Rianne Teule, experte en radiation de Greenpeace. Selon elle, ils sont protégés des radiations par les structures métalliques ou de béton environnantes, ce qui fausse les mesures. »

« Le gouvernement donne de faux espoirs aux victimes du désastre ».

Greenpeace a ajouté avoir mesuré des taux au-dessus de la norme légale dans le village d'Iitate où le gouvernement espère renvoyer bientôt les habitants évacués après la catastrophe.

EPR : des coûts vertigineux

Le coût de l'EPR de Flamanville a été revu une nouvelle fois à la hausse par EDF car, évalué initialement à une somme avoisinant les 3,3 milliards d'euros, il est aujourd'hui estimé à plus de 8 milliards ! On peut légitimement se demander où s'arrêtera cette « folle » inflation.

Dans la foulée, le Financial Times a publié un article remettant en cause la faisabilité d'un projet similaire au Royaume-Uni. Ces annonces cumulées ont d'ailleurs provoqué une chute du cours de l'action d'EDF et arrive au moment où le gouvernement annonce la mise en place d'un grand débat sur la transition énergétique.

Evalué par EDF en 2005 à 42 euros le MWh, tourne à présent autour de 70 à 90 € le MWh, en cohérence avec les demandes d'EDF au gouvernement de la Grande Bretagne de lui garantir un tarif de rachat à 100 euros.

Le MWh éolien est quand lui au prix de 85 euros / MWh.

En termes de « marché » l'éolien est donc tout à fait concurrentiel (et encore ! On passe ici sur les prix absurdes que paie la filière nucléaire en matière d'assurances et l'absence de provision financière décente pour les plans de démantèlement ; par ailleurs, signalons qu'on reste bien dans une logique de « concurrence », de marché : divers problèmes techniques, notamment en termes de continuité d'approvisionnement restent à résoudre).

Les explications avancées pour justifier ces augmentations de prix vertigineuses sont parfois étranges. On le sait, il y a eu de nombreux défauts de construction : *« des trous énormes dans le béton, 45 consoles destinées à soutenir des poutres de plus de 100 tonnes défectueuses, mais aussi des morts sur ce chantier... Mais EDF explique aussi cette nouvelle augmentation par la prise en compte de l'accident de Fukushima. Tiens donc ! Il semblait que madame Lauvergeon, présidente du directoire d'Areva à l'époque, avait dit au lendemain de l'accident que tout se serait bien passé avec un EPR ! »* (Maryse Arditi, pilote du réseau énergie de France Nature Environnement (FNE))

3 ateliers "Cuisine Végétarienne"

De notre assiette au Monde : une réflexion pleine de goûts

Inscriptions obligatoires pour le 18 février au plus tard

LE SAMEDI 23 FÉVRIER 2013

« Légumes de saison »

Atelier à :

L'Ecole communale de Leers-Nord (B)
22 rue des Mésanges

Inscriptions obligatoires pour le 18 mars au plus tard

LE SAMEDI 23 MARS 2013

« Légumes de saison »

Atelier à :

La Prairie
21, rue de la Vellerie
7700 Mouscron

Inscriptions obligatoires pour le 15 avril au plus tard

LE SAMEDI 20 AVRIL 2013

« Légumes de saison »

Atelier à :

L'Ecole communale de Leers-Nord (B)
22 rue des Mésanges

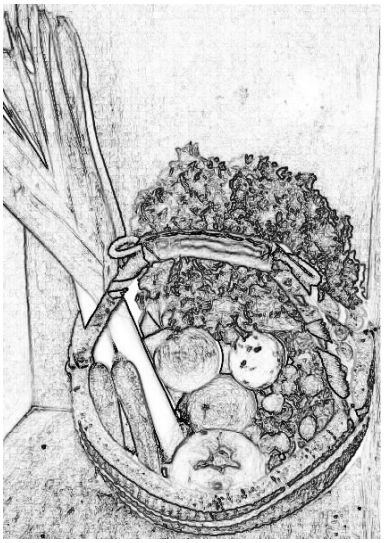

Renseignements et inscriptions auprès de Eco-Vie
Tel.: 00 32 (0)56 33 72 13
ou par mail
eco-vie@skynet.be

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Si vous voulez participer à la rédaction de cette revue, merci de le signaler au 056/337213.
Prochain Comité de rédaction : 28/02/2013
Si vous désirez nous soumettre un article, merci de nous le faire parvenir, si possible, pour le ***27/02/2013*** *par mail eco-vie@skynet.be ou par courrier (adresse ci-dessous)*

Abonnement
-adhésion
10 € au compte
IBAN:
BE82 5230 8023 7768
BIC: TRIOBEBB
ECO-VIE
Rue de l'Oratoire 34
7700 MOUSCRON
Tél.056 33 72 13
eco-vie@skynet.be
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Imprimé sur papier recyclé

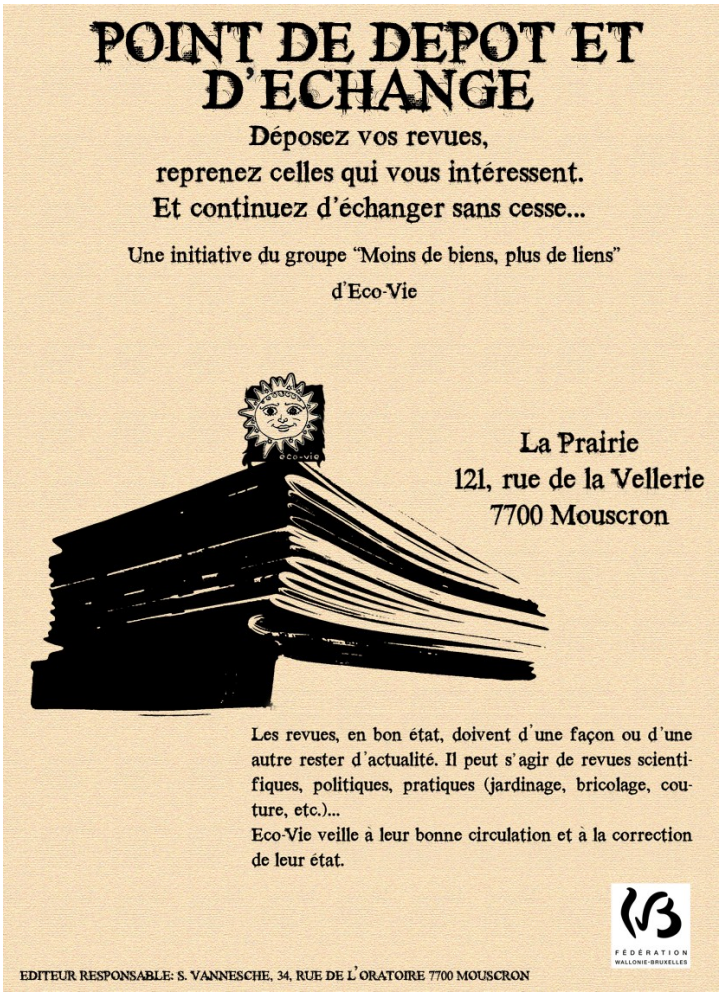
POINT DE DEPOT ET D'ECHANGE
Déposez vos revues,
reprenez celles qui vous intéressent.
Et continuez d'échanger sans cesse...
Une initiative du groupe "Moins de biens, plus de liens"
d'Eco-Vie
La Prairie
121, rue de la Vellerie
7700 Mouscron
Les revues, en bon état, doivent d'une façon ou d'une autre rester d'actualité. Il peut s'agir de revues scientifiques, politiques, pratiques (jardinage, bricolage, couture, etc.)...
Eco-Vie veille à leur bonne circulation et à la correction de leur état.
EDITEUR RESPONSABLE: S. VANNESCHE, 34, RUE DE L'ORATOIRE 7700 MOUSCRON

Rappel

Nous sommes nombreux à avoir des revues auxquelles nous sommes abonnés ou que nous achetons. Nous les lisons et… les jetons ensuite. Et pourtant, ces revues ne sont ni abîmées, ni obsolètes : **alors pourquoi ne pas en faire profiter d'autres ? Pourquoi ne pas pratiquer l'échange de revues ?**

Nous avons besoin de vous, vous qui lisez des revues, vous qui êtes abonnés à des magazines. Nous vous demandons de les amener lorsque vous venez à l'une ou l'autre de nos activités : aux ateliers de cuisine végétarienne, de stretching postural, à une conférence etc. Ou alors vous pourrez les déposer lors d'un de vos passages à La Prairie. En effet, c'est à la Prairie que nous mettrons les revues à la disposition de toutes et tous

Bouchées feuilletées au faux gras

Recette réalisée lors de l'atelier du 15 décembre
Temps de préparation : 20 min
Temps de cuisson : 13 à 15 min

Ingrédients (pour une trentaine de pièces):
- une boîte de faux gras (ou de pâté végétal)
- une pâte feuilletée prête à dérouler
- graines diverses (sésame, pavot, etc.)
- un peu de crème de soja cuisine (ou du jaune d'œuf selon votre goût)

- Préchauffer le four à 180°.
- Dérouler la pâte feuilletée puis humecter légèrement avant de la plier en deux (de façon à obtenir un demi-cercle). Tapoter légèrement avec le plat de la main pour ôter le surplus d'air
- Découper dans la pâte repliée des carrés ou des rectangles (avec un emporte-pièce, si vous en avez un) de 2,5 à 3 cm de côté
- Badigeonner le dessus de crème de soja au pinceau ou au doigt (elle permettra aux graines d'adhérer et donnera un joli brillant à la pâte) et saupoudrer de sésame, de pavot, etc.
- Faire cuire 13 à 15 mn jusqu'à ce que les carrés (ou les rectangles) soient dorés.
- Laisser refroidir avant de découper en deux. Ensuite, soit à la poche à douille, soit tout simplement en tartinant, déposer du faux gras (ou du pâté végétal). Remettre la moitié feuilletée aux graines par-dessus (vous pouvez aussi servir avec un peu de confiture de tomates vertes ou du confit d'oignons).

À partir d'une recette de : http://vegansfields.over-blog.com

éco-vie